

Séance ordinaire du 6 mars 2018

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi six mars deux mille dix-huit à neuf heures, à la salle du comité, 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin (partiellement) et Clément Genest, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Janet Jones.

Assistent à la séance : Marie-Lise Côté, directrice générale adjointe – développement du territoire et qualité de vie, Yves Després, directeur général adjoint – sécurité publique, Christian Tanguay, directeur général adjoint –

services administratifs, David Chabot, attaché politique du Bureau de la mairie, Marc-Antoine Trudel, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2018-02-38

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 6 mars 2018.

CE-2018-02-39

Approbation du procès-verbal des séances des 26 et 27 février 2018

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 février 2018, tel qu'il est modifié par la suppression de la résolution CE-2018-01-98 « Avis de motion du Règlement RVCE-2018-17-94 modifiant le Règlement RV-2016-15-62 concernant la circulation de certains types de véhicules hors-route sur certains chemins publics et présentation du projet de règlement ».

Il est également résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 27 février 2018.

CE-2018-02-40

Refus d'une demande de modification du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin de prévoir des habitations unifamiliales isolées d'un étage dans la zone H0238 (rue du Sextant, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-034](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement visant à permettre des habitations unifamiliales isolées d'un étage dans la zone H0238, et ce, pour les motifs indiqués à la fiche de prise de décision URBA-2018-034.

CE-2018-02-41

Adoption du Règlement RV-2017-17-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usage C114 limité à un seul endroit dans la zone I2694, Parc industriel Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-044](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2017-17-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-00-73.

CE-2018-02-42

Adoption du Règlement RV-2017-17-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (nombre maximal de

logement et densité résidentielle nette maximale, zone H1515 secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-045](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2017-17-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-00-74.

CE-2018-02-43

Adoption du Règlement RV-2017-17-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H2229 autorisant 6 logements maximum et modification des zones H2228, H2230 et H2233 afin d'autoriser un maximum de 3 logements par bâtiment, secteur du Vieux-Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-055](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2017-17-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-00-72.

CE-2018-02-44

Refus d'une demande de modification du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement pour l'ajout de l'usage H1 unifamiliale isolée dans la zone H2570 (rue Berlioz, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-059](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement visant à permettre des habitations unifamiliales dans la zone H2570 sur la rue Berlioz (secteur Lévis), et ce, pour les motifs indiqués à la fiche de prise de décision URBA-2018-059.

CE-2018-02-45

Adoption du Règlement RV-2017-17-54 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage C205 dans les zones I0436, I0438 et I0444, Parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-061](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2017-17-54 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-00-70.

CE-2018-02-46

Adoption du Règlement RV-2017-17-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser I305 Produits minéraux non métalliques (sauf cimenterie) dans la zone I1202 (Parc industriel Saint-Romuald))

[Document d'aide à la décision URBA-2018-062](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2017-17-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-00-75.

Le membre du comité exécutif Guy Dumoulin quitte son siège.

CE-2018-02-47

Demande de subvention à la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du programme *Municipalités pour l'innovation climatique*

[Document d'aide à la décision ENV-2018-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la Direction de l'environnement, à présenter une demande de subvention à la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du programme *Municipalités pour l'innovation climatique*, afin de caractériser et d'évaluer le potentiel de l'aquifère de dépôt meuble situé sous la rivière Pénin (secteur Lévis).

CE-2018-02-48

Bail à intervenir avec 9080-2893 Québec inc. pour la location d'une partie du lot 2 436 040 du cadastre du Québec (correspondant à une partie de l'emprise de la côte du Passage, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-BI-2018-011](#)

Il est résolu :

- de conclure le bail à intervenir avec 9080-2893 Québec inc. pour l'utilisation d'une partie du lot 2 436 040 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 23,24 mètres carrés, à des fins de terrasse pour le Bistro bar la barricade, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-BI-2018-011, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
 - de décréter que la partie du lot 2 436 040 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 23,24 mètres carrés, n'est plus affectée à l'utilité publique, et ce, pour la durée du bail à intervenir entre les parties, soit du 1^{er} mai 2018 au 1^{er} octobre 2018, du 1^{er} mai 2019 au 1^{er} octobre 2019, du 1^{er} mai 2020 au 1^{er} octobre 2020, du 1^{er} mai 2021 au 1^{er} octobre 2021 et du 1^{er} mai 2022 au 1^{er} octobre 2022.
-

CE-2018-02-49

Demande de permis d'occupation au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'installation d'une conduite d'aqueduc de 500 millimètres de diamètre sous un tronçon de l'ancienne voie ferrée (lot 2 284 685 du cadastre du Québec) ainsi que pour l'installation de deux conduites d'aqueduc de 500 millimètres de diamètre et une conduite de 200 millimètres de diamètre et d'une nouvelle chambre de vannes (lot 6 048 188 de ce cadastre) dans le cadre du projet des travaux de liens routiers (viaduc) (secteur Saint-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports les permis d'occupation pour l'installation d'une conduite d'aqueduc de 500 millimètres de diamètre sous un tronçon de l'ancienne voie ferrée (lot 2 284 685 du cadastre du Québec) ainsi que pour l'installation de deux conduites d'aqueduc de 500 millimètres de diamètre et une conduite de 200 millimètres de diamètre et d'une nouvelle chambre de vannes (lot 6 048 188 de ce cadastre) dans le cadre du projet des travaux de liens routiers (viaduc) (secteur Saint-Rédempteur), le tout selon les plans annexés à la fiche de prise de décision INF-GEN-2018-020.

CE-2018-02-50

Aide financière à un organisme de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2018-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder à l'organisme de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2018-004, afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-02-51

Aide financière à un organisme de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2018-005](#)

Il est résolu d'accorder à l'organisme de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2018-005, afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-02-52

Règlement décrétant un emprunt de 3 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et Règlement décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2018-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 3 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2018-004. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 3 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machineries, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques;
- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour

effectuer des dépenses en immobilisations, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 5 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

CE-2018-02-53

Entente de subvention à intervenir avec Emploi Québec pour un programme particulier de formation au bénéfice d'entreprises de Lévis et crédit additionnel

[Document d'aide à la décision DEV-2018-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de subvention à intervenir avec Emploi Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2018-006, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser un crédit additionnel au poste de dépenses indiqué conformément aux revenus à être reçus au poste de revenus indiqué à cette fiche de prise de décision.

CE-2018-02-54

Modification du contrat pour la construction d'une voie réservée sur le boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision APP-2018-023](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la construction d'une voie réservée sur le boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald), attribué par la résolution CV-2016-07-41 (appel d'offres 2016-50-68), au montant de 80 763,64 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2018-023, compte tenu que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2018-02-55

Attribution des contrats pour l'entretien complémentaire des aménagements paysagers de l'arrondissement de Desjardins ainsi que la plantation et l'entretien des mosaïques de la Ville

[Document d'aide à la décision APP-2018-025](#)

Il est résolu d'attribuer les contrats pour l'entretien complémentaire des aménagements paysagers de l'arrondissement de Desjardins ainsi que la plantation et l'entretien des mosaïques de la Ville (appel d'offres 2018-50-01), à Service d'entretien teronet inc., pour une durée de deux ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 164 222,20 \$, avant TPS et TVQ, pour les lots 1 et 2, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2018-02-56**Attribution du contrat pour la fourniture et le transport d'enrobé bitumineux tiède**[Document d'aide à la décision APP-2018-026](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture et le transport d'enrobé bitumineux tiède (appel d'offres 2018-50-10), à Tech-mix, division de Bau-val inc., pour une durée de trois ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 168 345 \$, avant TPS et TVQ, et dont le prix sera ajusté selon l'indice du prix du bitume à compter de novembre 2018, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2018-02-57**Adoption du Règlement RVCE-2018-17-92 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement**[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-001](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RVCE-2018-17-92 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du comité exécutif au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du comité présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur la rue Édouard-Perreault, l'avenue Albert-Rousseau, l'avenue Goulet, la rue Saint-Olivier et la rue des Chutes-de-la-Chaudière ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2018-17-92 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CE-2018-02-58**Adoption du Règlement RVCE-2018-17-93 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale**[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-001](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RVCE-2018-17-93 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a été remise aux membres du comité exécutif au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du comité présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur les rues Édouard-Perreault, Georges-Laliberté, Roch-Émile-Olivier et de l'Écluse ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2018-17-93 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CE-2018-02-59

Adoption du Règlement RVCE-2018-17-95 modifiant le Règlement 100-86 concernant, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-001](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RVCE-2018-17-95 modifiant le Règlement 100-86 concernant, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald a été remise aux membres du comité exécutif au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du comité présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir la vitesse sur les rues Sévigny et Lavoisier ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2018-17-95 modifiant le Règlement 100-86 concernant, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald.

Adoptée à l'unanimité

CE-2018-02-60

Adoption du Règlement RVCE-2018-17-96 modifiant le Règlement V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la l'ex-Ville de Charny

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-001](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RVCE-2018-17-96 modifiant le Règlement V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la l'ex-Ville de Charny a été remise aux membres du comité exécutif au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du comité présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement municipal alternatif dans le stationnement de l'église situé au 3324, avenue des Églises ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2018-17-96 modifiant le Règlement V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la l'ex-Ville de Charny.

Adoptée à l'unanimité

CE-2018-02-61**Adoption du Règlement RVCE-2018-17-97 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement**

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-001](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RVCE-2018-17-97 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement a été remise aux membres du comité exécutif au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du comité présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir la vitesse sur une partie de la rue Germaine-Guèvremont ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2018-17-97 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CE-2018-02-62**Adoption du Règlement RVCE-2018-17-98 modifiant le Règlement 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald**

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-001](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RVCE-2018-17-98 modifiant le Règlement 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald a été remise aux membres du comité exécutif au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du comité présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement de 23 h à 7 h dans le stationnement du parc du Rigolet située à l'extrémité de la rue Saint-Olivier ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2018-17-98 modifiant le Règlement 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald.

Adoptée à l'unanimité

CE-2018-02-63

Avenant à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Gestion Sébastien Rancourt inc. pour les phases 2A et 2B de l'ensemble immobilier du Domaine Lallemand (secteur Lévis) et modification de la résolution CE-2016-16-47 « Entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Unibil inc. (secteur Lévis) et acquisition d'une servitude

d'aqueduc et d'égouts sur le lot 5 756 433 du cadastre du Québec »

[Document d'aide à la décision BP-2018-004](#)

Il est résolu :

- de conclure l'avenant à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Gestion Sébastien Rancourt inc. pour les phases 2A et 2B de l'ensemble immobilier du Domaine Lallemand (secteur Lévis), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision BP-2018-004, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de modifier la résolution CE-2016-16-47 « Entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Unibil inc. (secteur Lévis) et acquisition d'une servitude d'aqueduc et d'égouts sur le lot 5 756 433 du cadastre du Québec » par le remplacement, dans le titre, le premier et le deuxième alinéa, des mots « Unibil inc. » par les mots « Gestion Sébastien Rancourt inc. ».

CE-2018-02-64

Rejet des soumissions et annulation de l'appel d'offres pour le traitement des boues provenant des installations septiques du secteur Lévis

[Document d'aide à la décision APP-2018-015](#)

Il est résolu d'annuler l'appel d'offres pour le traitement des boues provenant des installations septiques du secteur Lévis (appel d'offres 2017-50-127), et de rejeter les soumissions relatives à ces travaux, et ce, pour les motifs énoncés à la fiche de prise de décision APP-2018-015.

CE-2018-02-65

Règlement décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et Règlement décrétant un emprunt de 7 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2018-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2018-005. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 10 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions;
- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 7 000 000 \$ pour

l'exécution de travaux permanents, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 7 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CE-2018-02-66

Nomination d'un directeur des Technologies de l'information
[Document d'aide à la décision GCH-2018-017](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer Stéphane Bisson au poste contractuel de cadre supérieur à temps complet de directeur des Technologies de l'information, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-02-67

Aide financière à la Maison des aînés de Lévis inc.
[Document d'aide à la décision GRE-2018-049](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à la Maison des aînés de Lévis inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-02-68

Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 27.

Gilles Lehouillier, président
 du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
 du comité exécutif
